

Intégrité et authenticité

“Pour être considéré d’une valeur universelle exceptionnelle, un bien doit également répondre aux conditions d’intégrité et/ou d’authenticité....” – *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial.*

Que signifie ‘intégrité’ et ‘authenticité’ lorsqu’il s’agit du Paysage de Grand-Pré?

Les *Orientations* de l’UNESCO décrivent ces concepts ainsi:

L’intégrité est une appréciation d’ensemble et du caractère intact du patrimoine culturel et de ses attributs.

Selon le type de patrimoine culturel et son contexte culturel, on peut estimer que les biens satisfont aux conditions **d’authenticité** si leurs valeurs culturelles (telles que reconnues dans les critères de la proposition d’inscription) sont exprimées de manière véridique et crédible à travers une variété d’attributs.

Intégrité du Paysage de Grand-Pré

Le bien proposé est réputé posséder de l’intégrité puisque ses limites clairement définies comprennent tous les éléments ayant trait au paysage agricole créé par la transformation de la zone intertidale en terres agricoles au cours de plusieurs siècles de même qu’au paysage récupéré symboliquement.

Ces éléments comprennent les digues, les fossés, les aboiteaux et le tracé des champs ainsi que les monuments, les preuves archéologiques du village et les monuments de commémoration du déplacement forcé des Acadiens suivi de la renaissance du peuple acadien. Le bien proposé représente en détail les établissements agricoles passés et présents tels que définis par les terres agricoles endiguées, les terres agricoles sur les hauteurs et le coeur de la communauté. Il comprend le marais asséché géré collectivement par le Grand Pré Marsh Body et toute la région qui revêt une importance symbolique pour les Acadiens. L’intégrité est mise en valeur par les terres agricoles incluses dans la zone tampon. Les attributs du bien proposé sont en bon état.

Ce qui rend ce paysage distinctif, c’est qu’il a été créé et a été maintenu exclusivement à des fins agricoles dans une zone intertidale. Les méthodes de transformation des zones humides adoptées à Grand-Pré de même que le régime foncier le caractérisant ont été adaptés à partir des méthodes en usage en Europe occidentale au Moyen Âge; il est intéressant de noter que ces méthodes sont antérieures à celles utilisées dans les polders néerlandais figurant sur la Liste du patrimoine mondial. Le Paysage de Grand-Pré se distingue dans son authenticité et son intégrité puisqu’il a su conserver intactes ces trois caractéristiques – l’utilisation agricole, l’approche vernaculaire à l’égard

de l'endiguement et la gestion axée sur la communauté – et ce, depuis sa création, en raison de la protection constante et de l'intendance des fermiers et des autorités.

Avec sa superficie de 1323 hectares, Grand-Pré demeure le plus grand polder de tout l'Est du Canada où la totalité des terres sont activement cultivées. À cet égard, Grand-Pré présente le plus haut taux d'intégrité pour un polder créé à des fins agricoles.

D'autres marais asséchés ont subi des intrusions structurales permanentes, des changements de vocation, voire ils ont été carrément abandonnés.

Comparativement aux autres polders de l'Est du Canada, Grand-Pré est demeuré intact comme rare preuve d'un système agricole qui était autrefois répandu dans la région, et qui demeure extrêmement prospère pour assurer la subsistance de la communauté locale..

Authenticité du Paysage de Grand-Pré

Le bien proposé est authentique puisque des preuves archéologiques et historiques confirment les emplacements des établissements des Acadiens et des Planters, l'utilisation agricole constante qu'ils ont faite du territoire de même que l'emplacement des monuments.

Ces preuves confirment aussi qu'au XXI^e siècle, les digues sont entretenues selon les mêmes principes et techniques que ceux originellement employés par les Acadiens au XVII^e siècle et que ce marais asséché a été géré collectivement pendant plus de 250 ans.

Le Grand Pré Marsh Body s'agit de la plus active et de la plus ancienne organisation en son genre en Amérique du Nord. La façon d'administrer du Grand Pré Marsh Body a grandement facilité le maintien de l'authenticité de l'aspect agricole du Paysage de Grand-Pré.

L'authenticité de Grand-Pré réside également dans le système agricole illustré par les digues, aboiteaux, utilisation des terres, et parcellaires. Des siècles de gestion du territoire à l'échelle locale et provinciale ont permis d'assurer l'utilisation continue du marais asséché pour l'agriculture.

Le marais asséché évoque les terres agricoles créées par les ancêtres du peuple acadien, elles sont le reflet de leur mode de vie typique.

Le Paysage de Grand Pré est associé à la terre ancestrale des Acadiens et aux événements les plus importants de leur histoire. Elle s'attache à l'image mentale de la terre ancestrale et à l'expression tangible de cette image dans un lieu donné.

Pour ce qui est du Paysage de Grand-Pré, l'emplacement des monuments à proximité du marais asséché et au cœur de l'établissement acadien, comme le confirment les fouilles archéologiques, confère au lieu de mémoire tout son sens et confirme son authenticité.

La présence de vestiges archéologiques dans le bien est la preuve tangible de la présence historique et témoigne des événements entourant la Déportation acadienne.

Les séquelles de la Déportation se font encore sentir chez les Acadiens comme en témoignent leurs chansons, les pèlerinages à Grand-Pré et les expressions artistiques. Le retour des Acadiens à Grand-Pré et la réappropriation qu'ils en font sous forme de symboles expliquent avec éloquence l'importance des lieux de mémoire dans le maintien et l'enrichissement de l'identité collective.

La réappropriation symbolique est le fruit d'une volonté collective de se réconcilier avec l'histoire, notamment avec les événements de la Déportation et la perte de la terre ancestrale.

Enfin, Grand-Pré est le plus important lieu de mémoire des Acadiens. Dans toutes les communautés acadiennes du monde, les monuments érigés servent de points de repère et de symboles du patrimoine qu'ils ont en commun et de leur identité collective.

Le Paysage de Grand-Pré est un geste de réconciliation constante pour la communauté acadienne, un geste qui est et a été accompli pacifiquement grâce au partage du patrimoine commun avec les habitants locaux.

L'esprit de Grand-Pré est marqué pareillement tant par la dimension agricole que par celle de la commémoration.

Monuments de Grand-Pré

L'Église Souvenir est érigée sur le terrain dont la collectivité acadienne a fait l'acquisition et qui aurait renfermé les vestiges de l'église Saint-Charles-des-Mines.

La statue d'Évangéline s'élève à l'entrée du jardin commémoratif où les visiteurs descendaient à la gare ferroviaire.

La croix Herbin continue de marquer l'emplacement du cimetière acadien.

En 1924, la Croix de la Déportation fut érigée là où les gens croyaient que les Acadiens avaient embarqué sur les navires en 1755. La collectivité acadienne l'a déplacée à son emplacement actuel à Horton Landing en 2005 afin de souligner le 250e anniversaire de la Déportation. À ce moment-là, des études avaient

établi que le site véritable du départ était bien Horton Landing. Comme l'endroit où avait été érigée la Croix de la Déportation dans les années 1920 avait été choisi pour marquer l'endroit où les Acadiens avaient embarqué à bord des navires, son déplacement renforce l'authenticité de sa situation et de son emplacement.

#